



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Activité partielle dans le secteur du tourisme

Question écrite n° 28757

### Texte de la question

M. Jean-Félix Acquaviva appelle l'attention de Mme la ministre du travail sur la situation complexe dans laquelle se trouvent les dirigeants, salariés et demandeurs d'emploi des entreprises touristiques (hôtellerie, restauration ou prestataires touristiques divers), dont les perspectives d'activité pour la saison estivale 2020 sont grandement compromises. Pour rappel, dans des territoires comme la Corse, l'économie touristique est un secteur majeur représentant près de 30 % du produit intérieur brut de l'île. A ce stade, le secteur émet l'hypothèse de reprendre une activité courant juin 2020, nécessitant l'embauche de collaborateurs courant mai 2020 afin d'organiser, dans les meilleures conditions, l'ouverture des établissements. Cependant, si l'activité s'avère alors trop réduite, faisant suite à des annulations de dernière minute ou une prolongation des mesures de confinement sanitaire, il lui demande de faciliter pour ces entreprises le recours au dispositif de l'activité partielle.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Félix Acquaviva](#)

**Circonscription :** Haute-Corse (2<sup>e</sup> circonscription) - Libertés et Territoires

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 28757

**Rubrique :** Tourisme et loisirs

**Ministère interrogé :** [Travail](#)

**Ministère attributaire :** [Travail, plein emploi et insertion](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [21 avril 2020](#), page 2965

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)